

# FICHE REFLEXE

## ACCÈS TEMPORAIRE

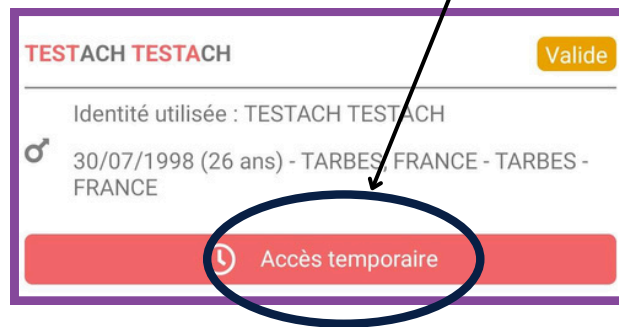


OU COMMENT AGIR EXCEPTIONNELLEMENT SUR UN DOSSIER PATIENT AUQUEL VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS EN TEMPS ORDINAIRE


Mobile

1 Depuis l'onglet  Dossiers Cliquez sur  situé en bas de l'écran pour rechercher le patient

2 Si il existe, mais que le professionnel n'est pas présent dans son cercle de soins, un bouton rouge "accès temporaire" est accessible.




En cliquant sur le bouton "Accès temporaire", un message de confirmation de demande d'accès s'affiche. Pour confirmer la demande d'accès, cliquez à nouveau.

 L'accès à un dossier patient sur lequel le professionnel n'est pas préalablement habilité va créer automatiquement un accès en mode temporaire et alerter les utilisateurs habilités sur le dossier.

3 Une fois la demande d'accès temporaire confirmée:

- Santélien renvoie vers le dossier patient concerné
- Une notification est transmise aux utilisateurs habilités sur le dossier concerné

 L'accès au dossier est accordé pour une durée de 2 heures, passé ce délai, il faudra faire une demande classique d'accès au dossier via l'intégration au cercle de soins.